



Province de Québec  
MRC du Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

## Avis aux personnes intéressées

### AVIS PUBLIC

« Assemblée de consultation publique  
sur le projet de règlement No 854-25 intitulé règlement sur l'harmonie  
des matériaux modifiant le règlement de zonage No 620-19»

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 854-225 intitulé règlement sur l'harmonie des matériaux modifiant le règlement de zonage numéro 620-19 à sa séance ordinaire du 3 mars 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 avril 2025 à compter de 19 h 30 au Centre des loisirs, situé au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Que l'objet de ce règlement porte sur l'harmonie des revêtements extérieurs.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil, expliquera le projet et ses conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julie Galarneau', is written over a horizontal line.

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière